







RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Alexandre Berthoud et consorts -Vetropack : le Conseil d'Etat doit étudier tous les outils économiques disponibles

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 13 août 2024, à la Salle Romane, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Valérie Zonca, Laurence Cretegny, de MM. Patrick Simonin (remplaçant Philippe Miauton), Nicolas Suter, Michael Wyssa, Arnaud Bouverat, Sébastien Cala, Romain Pilloud, Alexandre Berthoud, Denis Dumartheray, Cédric Weissert, Oscar Cherbuin, sous la présidence du soussigné Yannick Maury, confirmé dans son rôle de président et rapporteur.

Mme Isabelle Moret (cheffe du DEIEP) était accompagnée de Mme Delphine Trunde Jaccard (Responsable de missions stratégiques SG-DEIEP) et de MM. Yves Loerincik (Chargé de missions Office Cantonal de la Durabilité et du Climat-OCDC), Jean-Baptiste Leimgruber (responsable Office développement économique SPEI), Renaud Marcelpoix (chef division DGE).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de commissions parlementaires, a établi les notes de séances.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant explique que son intervention vise à demander un rapport afin d'étudier tous les outils disponibles de soutien économique et surtout de savoir si de nouveaux outils pourraient être mis en place, potentiellement de concert avec la Confédération. Il souhaite un état des lieux, voire même une analyse prospective, car l'industrie souffre pour de nombreuses raisons (franc fort, accès au crédit, implantation, rareté et coût des terrains) et il y a des emplois à préserver et à développer.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DEIEP relève qu'il s'agit par cette intervention de savoir de manière générale quels sont les outils de soutien économique. Tout ce qui concerne le foncier industriel serait traité dans le(s) postulat(s) Suter (24_POS_19) et Bouverat (24_MOT_26, recommandation de transformation en postulat par la commission), traités au sein de la même commission. En réponse à ce postulat, il s'agirait d'établir un rapport préparé par le DEIEP portant sur les outils à disposition dans le cadre de l'évaluation de la PADE en vue de son renouvellement de 2026-2030, d'une part, et la politique industrielle de la Confédération, d'autre part. La politique industrielle de la Confédération étant une politique transversale et non sectorielle : la Loi sur Climat et la Loi sur le CO2 qui entreront en vigueur en 2025 permettront la transition de notre industrie vers plus de durabilité ; il est notamment prévu que l'État, via des fonds fédéraux, puisse mettre jusqu'à la moitié de l'investissement dans des nouveaux outils de production. Si on compare à l'*Inflation Reduction Act* des USA, en comparaison du PIB national, les montants qui sont mis par la Suisse sont plus important que ceux des Etats-Unis.

Elle souhaite avec son département et les associations économiques être prêts pour accompagner les industries vaudoises à déposer des dossiers dès le 1^{er} janvier 2025, 10% de cette manne devant revenir

au Canton de Vaud. Cela va permettre à notre tissu industriel d'avoir les moyens financiers pour faire la transition vers plus de durabilité, avec un outil de production moderne, qui consomme moins d'électricité. Une politique qui aurait pu jouer un rôle positif dans le cas de Vetropack si elle avait été mise en place plus tôt.

4. DISCUSSION GENERALE

Au vu de ce qui a été présenté par le postulant ainsi que des explications fournies par la cheffe du DEIEP, la discussion n'est pas demandée.

5. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

À l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'État.

Yens, le 3 septembre 2024

Le rapporteur : Yannick Maury